RÈGLEMENT (CE) Nº 68/2006 DE LA COMMISSION

du 16 janvier 2006

modifiant le règlement (CE) nº 2488/2000 du Conseil maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 2488/2000 du Conseil du 10 novembre 2000 maintenant un gel des capitaux concernant M. Milosevic et les personnes de son entourage (¹), et notamment son article 4, paragraphe 2, sous c),

considérant ce qui suit:

(1) L'annexe II du règlement (CE) n° 2488/2000 contient la liste des autorités compétentes auxquelles sont attribuées des fonctions spécifiques liées à la mise en œuvre du règlement.

(2) L'Allemagne, les Pays-Bas, la Suède et le Royaume-Uni ont demandé que l'adresse de leurs autorités compétentes soit modifiée,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (CE) n° 2488/2000 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au Journal Officiel de l'Union européenne.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 janvier 2006.

Par la Commission Eneko LANDÁBURU Directeur général chargé des relations extérieures

⁽CE) nº 1205/2001 de la Commission (JO L 163 du 20.6.2001, p. 14) et l'acte d'adhésion de 2003, annexe II, section 20, point 8 (JO L 236 du 23.9.2003, p. 773).

ANNEXE

L'annexe II du règlement (CE) nº 2488/2000 est modifiée comme suit:

1) L'adresse figurant sous «Allemagne» est remplacée par le texte suivant:

«Deutsche Bundesbank

Servicezentrum Finanzsanktionen

D-80281 München

Tél. (49-89) 28 89 38 00

Fax (49-89) 35 01 63 38 00»

2) L'adresse figurant sous «Pays-Bas» est remplacée par le texte suivant:

«Ministerie van Financiën

Directie Financiële Markten/Afdeling Integriteit

Postbus 20201

2500 EE Den Haag

Pays-Bas

Tél. (31-070) 342 8997

Fax (31-070) 342 7984»

3) L'adresse figurant sous «Suède» est remplacée par le texte suivant:

«Article 2(2)

Rikspolisstyrelsen

Box 12256

SE-102 26 Stockholm

Tél. (46-8) 401 90 00

Fax (46-8) 401 99 00

Article 3

Finansinspektionen

Box 6750

SE-113 85 Stockholm

Tél. (46-8) 787 80 00

Fax (46-8) 24 13 35

Article 4(3)

Försäkringskassan

SE-103 51 Stockholm

Tél. (46-8) 786 90 00

Fax (46-8) 411 27 89»

4) L'adresse figurant sous «Royaume-Uni» est remplacée par le texte suivant:

«Bank of England

Sanctions Emergency Unit

London EC2R 8AH

Royaume-Uni

Tél. (44-207) 601 46 07

Fax (44-207) 601 43 09

HM Treasury

International Financial Services

Parliament Street

London SW1P 3AG

Royaume-Uni

Tél. (44-207) 207 55 50

Fax (44-207) 207 43 65

Pour Gibraltar:

Ernest Montado

Chief Secretary

Government Secretariat

No. 6 Convent Place

Gibraltar

Royaume-Uni

Tél. (350) 75707

Fax (350) 587 5700»